

CETA : Refusons sa ratification !



Sur l'impulsion d'Emmanuel Macron, le gouvernement a décidé de faire ratifier en catimini, pendant les vacances estivales, le traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, le CETA. Voici dix raisons de s'opposer à l'accord. Il est encore possible de le stopper en refusant la ratification nationale !

1- CETA, un accord élaboré en toute opacité et ratifié au forceps par le Parlement européen

La négociation de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, CETA ou AECG, a commencé en 2009 et a été menée en toute opacité jusqu'en septembre 2014. Si une majorité d'euro-députés français ont voté contre, le Parlement européen a ratifié l'accord le 15 février 2017, sans que l'opinion publique ne puisse s'en saisir.

2- Agriculture : amplification de la crise agricole et abaissement de la qualité des produits

Le texte prévoit la suppression progressive de droits de douanes sur des dizaines de milliers de tonnes de bœuf et de porc, ce qui augmenterait la pression économique sur les élevages français : ceux-ci se trouveraient en concurrence directe avec les fermes-usines canadiennes, aux normes sanitaires et environnementales plus laxistes.

3- Services publics : un démantèlement inéluctable

Le CETA ouvre à la concurrence les secteurs d'activités liés aux services publics et tout avantage accordé à une entreprise française devra aussi l'être aux entreprises de droit canadien.

4- Santé et protection des consommateurs : les droits du commerce d'abord

L'accord paralyse toute ambition politique protectrice en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires, telles que la réglementation des pesticides, si elles constituent des « obstacles injustifiés au commerce ». A l'inverse, le CETA ne reconnaît pas le principe de précaution (pourtant inscrit dans le droit européen et dans la Constitution française), levier indispensable de protection de la santé et la protection des consommateurs.



5- Droits sociaux et travail : la logique du traité s'y oppose

L'histoire économique montre qu'un tel accord ne peut qu'aggraver le chômage et la précarité. Un accord de libre-échange donne lieu à des fusions/absorptions, des économies d'échelle et occasionne donc chômage et délocalisations. Une étude universitaire récente évalue que la mise en œuvre du CETA pourrait mener à la suppression de 200 000 emplois en Europe, dont 45 000 en France ! Bien entendu, ce sont les catégories de population les plus vulnérables qui seront touchés en priorité : femmes, jeunes, seniors, immigrés, ultramarins, handicapés.



6- Environnement et climat : une parfaite contradiction avec l'Accord de Paris

Aucun dispositif contraignant n'est prévu pour protéger l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique. En revanche les dispositifs contraignants du cœur de l'accord, qui libéralisent le commerce et l'investissement, auront des conséquences graves sur l'environnement et le climat. Ce dernier est même qualifié de « grand absent » par la commission d'évaluation nommée par Emmanuel Macron.



7- Règlement des différends entre investisseurs et État : une « justice » parallèle, sur mesure pour les multinationales

Ce mécanisme de règlement des différends est confié à un tribunal arbitral et n'autorise que les attaques des investisseurs (les grandes firmes transnationales dans les faits) contre les États. Pas l'inverse. Les investisseurs le saisissent quand ils estiment qu'une nouvelle loi, de protection de l'environnement ou de la santé par exemple, a un effet négatif sur leurs profits. Les multinationales ont, par le passé, obtenu des dédommagements pouvant s'élever à plusieurs millions voire milliards d'euros, le tout au frais du contribuable.

8- Coopération réglementaire : ses valeurs suprêmes, le commerce et l'investissement

Un organe de coopération réglementaire examine tout nouveau projet de réglementation et de législation, avant même qu'il soit débattu de manière démocratique. Son but est de faciliter le commerce et l'investissement coûte que coûte. Dans les faits, il institutionnalise les lobbys des milieux d'affaires dans la prise de décision réglementaire. Ils peuvent influencer sur l'écriture de lois en amont et y imposer leurs souhaits.

9- La démocratie

Le tribunal arbitral et l'organe de coopération réglementaire donnent un pouvoir institutionnel exorbitant aux multinationales pour faire passer leurs intérêts privés avant l'intérêt général. Cette institutionnalisation, qui vient acter un privilège dans l'orientation des décisions publiques, est fondamentalement une atteinte au principe de la démocratie.

10- L'écran de fumée du gouvernement

Suite aux réserves du rapport d'experts nommés par le Président Macron en septembre 2017, le gouvernement a imaginé un plan d'action qui se limite à un suivi de la mise en œuvre du CETA, de quelques vœux pieux à exprimer vis-à-vis de la Commission européenne et du Canada (retoqués par ces derniers) et d'affirmation de bonnes intentions pour... la négociation de futurs autres traités avec d'autres pays ! Emmanuel Macron se déclare être un champion de la lutte contre le réchauffement climatique mais sa volonté de ratification du CETA au forceps illustre ce que valent dans le réel ses affichages de communication.



Pour faire finalement échec au CETA, sa non-ratification par la France est un enjeu majeur !

Interpelez vos parlementaires : <https://tinyurl.com/nonceta>

<https://www.stop-ceta.fr>